

## Synthèse : Chapitre 3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

### □ Quelle est la contribution des partis politiques au fonctionnement démocratique ?

#### ➔ Quel est le rôle d'un parti politique ?

Un parti sert à organiser et mobiliser les militants pour diffuser des valeurs et des éléments de programme et à sensibiliser l'opinion et lui donner envie de voter pour ses candidats.

Aujourd'hui, il est difficile de se présenter sans parti. On peut à ce titre parler d'un véritable **capital collectif** mis à disposition des candidats. Le temps est révolu, comme au 19<sup>ème</sup> siècle, où un candidat pouvait se présenter en valorisant des ressources personnelles (Nom, statut social : exemples des candidats issus de l'aristocratie ou de la bourgeoisie industrielle qui du fait de leur position sociale s'imposaient aux électeurs). Les partis politiques sont donc les acteurs majeurs de la **mobilisation électorale** : **ensemble des actions conduites pour inciter les citoyens à participer aux élections voter, mais aussi soutenir un candidat, sachant que le vainqueur est souvent celui qui a su mobiliser les électeurs susceptibles de voter pour lui.**

□ **Les partis jouent un rôle de sélection des candidats** : aujourd'hui, il est quasiment impossible d'être élu sans avoir été investi par un parti, les candidats "sans étiquette" ne réalisent que, notamment à l'échelle nationale, des scores marginaux. On peut citer l'exemple des candidats PS et Verts aux dernières élections législatives qui ont été massivement élus, alors même qu'ils étaient souvent inconnus des électeurs.

La sélection des candidats peut prendre plusieurs formes. Cela peut être la direction du parti qui désigne le candidat, ou bien les militants de base (les militants de la section locale votent pour désigner leur candidat), ou encore les sympathisants (primaires).

Le système des primaires est utilisé par le Parti socialiste depuis les élections présidentielles de 2007 et le sera par Les Républicains en 2016. Pourquoi ? Jusqu'à cette date, le premier secrétaire du PS était le candidat naturel. Mais, en 2007 et en 2012, plusieurs candidats pour la magistrature suprême se faisaient concurrence. Dès lors, la désignation par les adhérents en 2007, ouverte aux sympathisants en 2012, a permis de départager les leaders en compétition. De même, chez les Républicains, l'existence de plusieurs candidats pour l'élection de 2017 va conduire à des Primaires en 2016 pour désigner le futur postulant à l'Élysée. Lors des élections, précédentes, un leader s'était imposé (J.Chirac en 1995 et 2002, puis N.Sarkozy en 2007). En conséquence, le candidat désigné bénéficie alors normalement d'une légitimité forte puisque la base qu'il l'a élu est large. Cependant, comme le montre l'exemple de Ségolène Royale en 2007, si les caciques du Parti sont réticents dans leur soutien, alors la primaire n'est pas suffisante.

Puisque le parti sélectionne les candidats et que seuls les candidats investis ont des chances d'être élus, le parti participe donc à la sélection du personnel politique. Les partis ont ainsi un **rôle de sélection des gouvernants**, ils assurent l'alimentation du système politique en personnel. Ajoutons que le parti contribue aussi à former le personnel politique et à contrôler les élus (consignes de vote, "discipline du parti"). En ce sens, les électeurs élisent des candidats déjà sélectionnés : « les électeurs ne choisissent pas des élus, ce sont ces derniers qui se font élire » (G. Mosca).

#### □ La fonction programmatique

Les partis sont des **laboratoires d'idées**, ils "fabriquent" des idéologies et alimentent constamment le débat politique, notamment grâce à l'élaboration de programmes.

On peut citer l'exemple du débat sur l'immigration, lancé par le FN puis repris par les autres forces politiques : les partis politiques créent alors des débats (personne n'en faisait un objet de débat auparavant), ils contribuent à diffuser dans l'opinion des idées et véhiculent des valeurs. Les partis participent donc à la **formation/structuration de l'opinion publique** : ils agrègent et articulent les demandes des citoyens, ils transforment une somme de demandes liées à des intérêts particuliers en un programme général.

Ainsi, en formant l'opinion, les partis contribuent à la **structuration du vote** : fonction reconnue par l'article 4 de la Constitution de la Ve République : "les partis concourent à la formation et à l'expression du suffrage". De plus, les programmes peuvent contribuer à **l'élaboration de politiques publiques** : des idées élaborées par des partis politiques et formulées dans un programme sont "transformées" en textes de loi une fois le parti au pouvoir (ex : modification de la durée légale du travail : 35h en 1999, défiscalisation des heures supplémentaires en 2007, fin de cette mesure en 2012).

#### □ La fonction de politisation et d'intégration

On peut prendre l'exemple de la participation des ouvriers, qui a fortement augmenté aux élections à partir de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Pourquoi ? Les partis ouvriers, notamment le parti communiste à partir de 1920, ont mené un intense travail de politisation de la classe ouvrière : ils ont fait prendre conscience aux ouvriers qu'ils avaient des intérêts en commun, qu'il était nécessaire de défendre ces intérêts et donc de voter pour le PC qui se présentait

comme le porte-parole de la classe ouvrière, et, au delà, de prendre sa carte au parti, d'y militer. Aujourd'hui, le PCF ne joue plus ce rôle comme en témoigne son déclin électoral et les ouvriers sont la catégorie la moins participative. En tout cas, on peut retenir que les partis politiques, quels qu'ils soient, jouent un rôle non négligeable dans la politisation de la population.

**-Politisation : processus par lequel un individu ou un groupe est sensibilisé et trouve un intérêt à la politique.**

On peut ajouter que les partis politiques "extrémistes" intègrent les "exclus" au système en se faisant les porte-parole de groupes sociaux défavorisés. Cela contribue à canaliser les mécontentements car quelqu'un représente les intérêts des « sans-voix », se fait leur porte-parole. Ainsi, les partis contribuent à exprimer des revendications, qui sont plus ou moins pris en compte par le pouvoir politique. Par exemple, le PCF avait une **fonction tribunitienne** (thèse du politiste G.Lavau dans son livre: *A quoi sert le Parti communiste français*, 1982) en exprimant les revendications ouvrières au sein du système politique, de manière normalisée. Il filtrait les volontés révolutionnaires de son électorat. (Remarque : il s'agit d'une **fonction latente**, non consciente ; ce n'était pas l'objectif recherché par le PC et ses militants.)

Plus généralement, les partis contribuent à assurer l'**intégration** des citoyens au système politique = fonction d'intégration sociale.

□ **Quelles sont les contributions des autres organisations à la vie démocratique ?**

D'autres formes d'organisations participent, parallèlement aux partis politiques, au fonctionnement de la démocratie. C'est le cas d'une grande diversité d'organisations (syndicats, associations, organisations non gouvernementales...) qui composent la "société civile organisée". Ces organisations cherchent à influencer le pouvoir politique, via diverses modalités d'intervention (contestation et/ou coopération) .

**Qu'est-ce que la "société civile organisée" ?**

→ Les organisations de la société civile n'ont pas pour objectif principal la conquête et l'exercice du pouvoir. Leurs membres et leurs dirigeants ne sont pas des "professionnels de la politique".

Par ailleurs, le mouvement associatif qui la constitue se caractérise par une très grande hétérogénéité :

⇒ Les **syndicats** constituent des associations de travailleurs ayant pour but de promouvoir et de défendre leurs intérêts (matériels et moraux). Ils se déclarent, en France et dans la plupart des pays, indépendants des partis politiques.

⇒ De la même manière, les organisations d'employeurs ont pour objectif de promouvoir et défendre les intérêts de ces derniers.

⇒ Les **mouvements religieux** promeuvent les croyances qui les réunissent et défendent les intérêts de leurs communautés.

⇒ Les **organisations non gouvernementales (ONG)** des associations à but non lucratif, d'intérêt public, indépendantes financièrement et sans être dépendantes d'organisations politiques ou d'Etats et, dont la sphère d'intervention est internationale. Ces associations concernent les Droits de l'Homme (Amnesty International ou Human rights Watch), la lutte contre la faim ou contre les maladies, la protection des enfants, la scolarité dans les pays pauvres, l'économie mondiale (Mouvements altermondialistes comme ATTAC), ou alors la protection de la nature (Greenpeace, WWF).

→ La société civile constitue un intermédiaire entre la sphère privée et la sphère politique et étatique car elle est composée d'organisations, qui, parallèlement aux partis politiques, permettent aux citoyens de se regrouper, de s'exprimer, de mener diverses actions collectives et de promouvoir des revendications qui leur tiennent à cœur.

Elles remplissent ainsi une fonction de représentation différente de celle assurée par les partis politiques et leurs candidats : grâce à elles, **des problèmes qui auraient été maintenus dans la sphère privée, sont publicisés.**

**Exemples :**

- la pauvreté est devenue un problème social grâce à l'action d'associations de lutte contre la pauvreté et venant en aide aux personnes démunies

- l'évolution de la législation sur la consommation, visant à protéger le consommateur doit beaucoup à des associations défendant ses droits.

Mais la société civile n'est pas "homogène", elle ne doit pas être envisagée comme un acteur unique, car elle est composée d'organisations multiples et variées, aux objectifs extrêmement divers qui peuvent parfois s'avérer contradictoires.

⇒ Comment définir, au final, la notion de "société civile organisée" ?

**Société civile organisée : ensemble des organisations distinctes de l'Etat, de ses institutions et des partis politiques, issues des secteurs économiques, sociaux et culturels. Elle est essentiellement composée d'associations, de syndicats et de mouvements religieux qui, réunis sur une base volontaire, assurent une fonction de représentation de leurs membres et participent ainsi à la vie démocratique.**

□ **Comment la société civile organisée peut-elle influencer le pouvoir politique ?**

Dès lors qu'elles cherchent à influencer le pouvoir politique, les organisations de la société civile peuvent être qualifiées de groupes d'intérêt. Les intérêts défendus par les groupes d'intérêts ne sont pas "naturels", c'est-à-dire qu'ils n'existent pas spontanément. Ils sont "construits" par les groupes en question à travers leur mobilisation : les membres du groupe prennent conscience d'un problème dans un contexte donné, le nomment, y trouvent des explications et des solutions éventuelles. Ils élaborent ainsi des revendications qu'ils promeuvent dans l'espace public, auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques. Par exemple, les associations de lutte contre l'insécurité routière rassemblent des proches de victimes d'accidents de la route qui se sont regroupés pour partager leur souffrance. Ils ont progressivement élaboré des diagnostics (vitesse excessive, alcool au volant) et des revendications (limitations de vitesse, installation de radars nouvelle génération, etc...).

Un groupe d'intérêt cherche donc à exercer une pression sur le pouvoir politique car celui-ci reste l'ultime décisionnaire : c'est lui qui élabore le droit (lois et règlements) et le fait appliquer. Il faut donc le convaincre de l'importance d'un problème et de la nécessité d'agir pour y remédier. En d'autres termes, un groupe d'intérêt fait pression sur le pouvoir politique pour l'influencer dans un sens qui est favorable à ses revendications. Cependant, les groupes d'intérêt peuvent recourir à divers moyens : la contestation dans l'espace public (manifestations, occupations symboliques, pétitions, grèves de la faim...) ou la coopération, moins visible car se déroulant dans le cadre de rencontres entre groupes d'intérêts et décisionnaires (élus, membres de cabinets...).